

Risques psychosociaux

Une alternative innovante : la médiation

La médiation ouvre la voie à une approche différente de prévention et de gestion des risques psychosociaux.

La médiation par une démarche volontaire et concertée permet aux salariés concernés de construire, par eux-mêmes, une solution acceptable et durable aux difficultés rencontrées dans l'entreprise.

Le processus de prévention de risque psychosociaux comporte plusieurs phases adaptées au contexte particulier de chaque entreprise :

- Information et concertation avec les instances représentatives du personnel (IRP) ;
- Diagnostic des relations humaines et restitution à l'ensemble des participants ;
- Deux à trois réunions de médiation pour échanger sur le quotidien et construire l'avenir ensemble ;
- Mise en œuvre des actions décidées ;
- Suivi à court et moyen terme de la mise en œuvre.

Les médiateurs qui interviennent en co-médiation sont garants des règles de fonctionnement lors du déroulement du processus. Ils sont des facilitateurs relationnels.

La construction de l'accord est le fait des participants eux-mêmes grâce au dialogue apaisé établi en présence des médiateurs.

Les médiateurs accompagnent les participants dans la mise en œuvre du dispositif de l'accord.

Les résultats :

- La prise en compte par l'employeur de la potentialité de risques psychosociaux dans son entreprise ;
- Une démarche de médiation qui responsabilise les salariés dans la construction de l'environnement humain de leur entreprise ;
- Une adhésion sans réserve aux changements et à terme une cohésion plus grande qui créera un climat social serein et convivial peu propice au développement de risques psychosociaux.

La médiation, c'est le développement durable de la relation humaine.